



**Bulletin de la Fédération
des
Associations de Défense de l'Habitat Fluvial**

Numéro de novembre 2000

L'escargot qui flotte

VOS ARTICLES

Dans ce numéro, un article nous est arrivé d'Athis-Mons, heureuse surprise !

Ces pages vous appartiennent et ce « canard » devrait aussi être un lieu de parole ou vos témoignages, réflexions et questions ouvertes ont leur place. Aussi, si l'envie vous en prend, si la plume vous démange, vous pouvez envoyer textes et images à :

dbressy@club-internet.fr

ou

Damien Bressy – Bateau Lagaffe – Les Marines
Rue Waldeck Rousseau – 91100 – Corbeil Essonnes

**UN CONSEIL
D'ADMINISTRATION
DE L'ADHF.F AYANT
LIEU A LA
MI-DÉCEMBRE,
MERCİ DE FAIRE
REMONTER
VOS INFORMATIONS
ET VOS QUESTIONS**

**A VOS REPRÉSENTANTS
D'ASSOCIATION AFİN QUE NOUS
PUISSIONS EN DÉBATTRE EN C.A.**

Dans ce numéro :

Vos articles	p 1
Conseil d'administration	p 1
Compte rendu de la commission consultative	p 2-3
Infos toulousaines	p 3
Déplacement des représentants de province	P 3
Appel à cotisations	P 4
Témoignage	P 4

Pourquoi un encart publicitaire joint à cet envoi ?

Vous avez déjà pu constater que dans un ancien numéro de l'Escargot, nous avons joint un catalogue publicitaire .

Deux raisons à cette insertion dans nos pages :

- ◆ D'une part, nous pensons que ces info-pub peuvent avoir un intérêt pour les adhérents de la Fédération
- ◆ D'autre part et en contrepartie, les entreprises dont nous joignons les envois, financent l'envoi de l'Escargot...

Il est clair que nous restons en charge de la mise sous enveloppe et que les fichiers restent à l'intérieur de l'A.D.H.F-F.

Siège social : Bateau Corjano – Quai aux Dames – 91210 – Draveil

Compte rendu des commissions consultatives (du 06/06/00 et du 28/11/00.)

Monsieur Morin remplace Mr Leblanc à la présidence de la commission. Il est le directeur adjoint de Mr Leblanc avec les mêmes "casquettes" (Port autonome, VNF Ile de France, commission de surveillance..)

L'ADHF.F est représentée par C Duguet, G Toye et D Payen (le 28/11)

Les points suivants ont été abordés:

Plan de Stationnement :

Un atlas des zones de stationnement prolongé (avec les projets d'aménagements), a été édité par le Port Autonome de Paris. Il devrait être réactualisé chaque année. *A priori, rien de bien nouveau, mais il faudra l'analyser zone par zone.*

Établissement des Conventions :

Mr Coutel estime à 1/3 le nombre des conventions délivrées. Selon lui, tous ceux qui :

- ont obtenu une place,
- sont à jour de leurs redevances
- et ont un bateau en conformité

ont obtenu leurs COT.

Nous n'en sommes pas si sûrs, mais nous ne sommes pas au courant de toutes les situations. Nous ne discuterons plus sur des chiffres sans signification. Nous défendrons des cas concrets. Donc, si vous ne pouvez pas obtenir votre COT alors que vous remplissez les conditions, téléphonez nous.

Redevance pour équipement, R2 :

Jusqu'à présent, la redevance R2 pour les zones équipés par le Port est calculée par rapport au coût réel de l'aménagement augmenté d'un coefficient financier de 3,5% appliqué sur le montant global et amorti sur 10 ans.

Ceci amène, dans certaines banlieues en particulier, à des redevances non acceptables pour les usagers, voire même à l'impossibilité d'aménager ou d'ouvrir de nouvelles zones. D'où l'idée d'une formule plus équitable de redistribution des redevances. Là où la redevance R2 est proportionnellement peu élevée (Paris et proche banlieue) elle pourrait être augmentée en cas de vente du bateau. Cela permettrait de rendre acceptable le R2 sur des zones où l'investissement est important et ainsi de favoriser la création de nouvelles places.

Nous ne sommes pas opposés à un système plus équitable du R2. Le tout étant de parvenir à un chiffre acceptable pour l'ensemble des usagers, ce qui semble difficile puisque le Port refuse de reconsidérer le système d'amortissement sur 10 ans. En tout état de cause, nous avons demandé des simulations avant de prendre la moindre position.

Les gestionnaires du domaine public (VNF et PAP) souhaiteraient "élargir la réflexion" à tous les emplacements, y compris ceux déjà équipés par les usagers eux mêmes. Au moment de la vente d'un bateau, les équipements seraient récupérés, éventuellement remis en état et proposés au nouveau propriétaire avec la taxe R2. Les gestionnaires sont conscients des difficultés pour mettre en place un tel système, mais leur objectif est d'améliorer les équipements des emplacements existants et d'en créer d'autres.

De toute évidence, ils ont l'intention de récupérer tous les équipements, ce qu'ils sont en droit de faire puisqu'il s'agit du domaine public. Attendront-ils que les bateaux soient en vente? ... Dans tous les cas, cela risque de se traduire, à terme, par une augmentation des redevances.

Liste d'attente :

Mr Coutel évoque les difficultés de gestion de la liste due au nombre de bateaux (plus de 300 dont beaucoup sont non conformes) et à l'ancienneté de la demande. Nous sommes d'accord sur le fait qu'il devrait y avoir renouvellement périodique des dossiers. Mr Coutel est réticent quant à l'idée d'une liste centralisée. De même, il écarte la suggestion d'une liste rendue publique, celle-ci étant un "outil de gestion interne". Il accepte, cependant de la montrer aux représentants des associations lors des commissions consultatives.

La liste sera "toilettée" et ses règles de fonctionnement précisées: un document est proposé aux associations pour être analysé et discuté avant la fin de cette année.

Le bureau de L'ADHF.F avait déjà fait parvenir à Mr Coutel un projet de fonctionnement de la liste. Les 2 documents seront analysés lors du prochain CA.

Commission de surveillance :

Suite à de graves difficultés de certains propriétaires de bateaux, le problème est posé du refus par Mr Boyer,

remplaçant de Mr Saunier à la commission de surveillance, d'accepter la pose des doublantes.

Il s'ensuit un débat sur les décrets de référence à appliquer... On apprend alors que le "Règlement Bateaux logements" n'est pas un document officiel parce qu'il n'a toujours pas été validé! (6/07)...Ce sera fait, dans le mois qui suit, où ce document est approuvé par le CA de la commission de surveillance de Paris.

On nous affirme qu'il est maintenant un document du ministère des transports valable dans toute la France, la commission de surveillance de Paris étant une référence technique.

Le 28/11, les associations demandent, pour éviter que les usagers ne soient confrontés à un agent de VNF ou même un gendarme un peu consciencieux ou zélé, que soient précisés dans un document écrit officiel, certains points sur lesquels nous étions d'accord:

Le lest béton interdit par le règlement est cependant accepté pour les bateaux aménagés avant 97.

Les doublantes ne sont pas interdites (sous réserve que l'expert donne son accord).

La passerelle de 90 cm de large avec double main courante ne concerne pas la navigation, mais l'emplacement habituel du bateau.

La validité du Certificat de Bateau doit être permanente, même si elle est conditionnée à l'expertise de la coque tous les 10 ans, le certificat ne doit pas être renouvelé.

Mr Morin ne souhaite pas rectifier le règlement qui vient tout juste d'être adopté. Il va voir comment officialiser les décisions prises en commission consultative.

En ce qui concerne le rejet des eaux usées, en l'absence de matériel d'épuration efficace actuellement, la date butoir pour s'équiper est repoussée à 2005.

Nous devons être très vigilants quant à l'application des accords passés lors de la commission consultative. Suffira-t-il que les comptes rendus soient tapés sur du papier à en-tête? Par ailleurs, d'autres points restent en suspens, la visite des bateaux par les experts privés notamment.

Poursuites

Après une accalmie, il semblerait que les poursuites d'huissier aient repris sur certains secteurs (Draveil et Port Marly). Tenez au courant et transmettez nous les dossiers si vous jugez qu'elles sont injustifiées.

Compte rendu rédigé par D Payen

EAU TOULOUSE !

Au 01/12/2000 il persiste toujours un désaccord entre VNF et l'ATUVE (région sud Ouest) . Les adhérents ont déjà saisi conjointement le tribunal administratif à deux reprises, les procédures sont en cours. Des recours auprès de la hiérarchie ont également été faits, ils sont suspensifs du paiement.

La presse, les télé et les radios ont relayé les manifestations pénichardes de l'automne à Toulouse. Les politiques ont également pour certains soutenus les péniches, l'effort doit persister car l'opinion publique supporte les péniches.

Quelques adhérents ont payé sur la base du tarif avant 1996 : pas de réponse de VNF qui a encaissé les chèques.

Lors du congrès européen à TOULOUSE début novembre, l'organisation Voies d'Eau Vivantes a voté favorablement pour que soit pris en compte le patrimoine flottant existant sur les voies d'eau historiques. Cette organisation est constituée d'organismes régionaux européens auxquels s'est joint VNF. Son but est de développer et réhabiliter des voies historiques ou touristiques.

A cette occasion et hors assemblée, le président de VNF a refusé de revoir sa position sur le zonage et les coefficients de majoration appliqués par le directeur régional. Ils étaient vexés par nos manifestations et notre participation(constructive) à ce congrès.

Libé et Le Monde ont édité des papiers favorables sur le sujet. Depuis l'ATUVE à décider de préparer les dossiers pour porter l'affaire devant la CEE.

ATUVE (association toulousaine)

Déplacement des représentants de Province

Au cours d'une de ses dernières réunions et après en avoir débattu en C.A., le bureau a décidé de financer une fois par an le voyage d'un représentant de chaque association de Province sur la base d'un aller-retour SNCF en seconde classe. Nous espérons que cela favorisera nos rencontres avec ces associations...

Encore et toujours les cotisations...

Port Saint Louis : 0 bateau sur 1
Limay : 2 bateaux sur 2
Poissy : 0 bateau sur 5
Conflans (BAC) : 0 bateau sur 32
Herblay : 0 bateau sur 2
La Frette (ABF) : 7 bateaux sur 7
Port Marly (ABBM) : 26 bateaux sur 37
Rueil Malmaison : 0 bateau sur 3
Bezons : 0 bateau sur 5
Ile Saint Denis : 0 bateau sur 10
Villeneuve LG (ARSV) : 3 bateaux sur 19
Levallois (ABL) : 15 bateaux sur 15
Puteaux (ABPI) : 0 bateau sur 18
Bois de Boul. (AFL) : 19 bateaux sur 19
Suresnes (SBDS) : 0 bateau sur 6
Saint Cloud (LBDSC) : 0 bateau sur 4
Saint Cloud Avre : 0 bateau sur 10
Boulogne Amont : 0 bateau sur 2
Sèvres : 1 bateau sur 14
Bas Meudon : 9 bateaux sur 12
Pont du Garigliano : 5 bateaux sur 6
Issy les Moulineaux (LIF) : 1 bateau sur 34
Grenelle (LBIC) : 5 bateaux sur 11
Tour Eiffel (APTE) : 5 bateaux sur 25
Touring (ADNI) : 0 bateau sur 46
Solferino : 0 bateau sur 4
Conti (ABQC) : 1 bateau sur 10
Saint Bernard (ADHF.P.T.) : 7 bateaux sur 7
Bassin de l' Arsenal : 0 bateau sur 5
Pont d'Austerlitz (ADBTP) : 2 bateaux sur 5

Austerlitz Amont : 1 bateau sur 5
La Rapée (AAA) : 0 bateau sur 10
Alfortville : 0 bateau sur 2
Choisy (CLAIRVOIE) : 1 bateau sur 8
Villeneuve SG (AHP VSG) : 1 bateau sur 6
Athis Mons (CACHAL'EAU) : 7 bateaux sur 8
Athis Mons (QUAI DE SEINE) : 7 bateaux sur 7
Juvisy : 0 bateau sur 5
Draveil (ABALCADE) : 0 bateaux sur 9
Draveil (ABALPADE) : 6 bateaux sur 6
Viry Chatillon : 0 bateau sur 6
Evry Rive Gauche : 1 bateau sur 4
Corbeil (ABLE) : 11 bateaux sur 11
La Citanguette (ABC) : 0 bateau sur 18
Melun (ABVELC) : 7 bateaux sur 14
Samois (AAE) : 2 bateaux sur 16
Chartrettes : 0 bateau sur 1
Samois : 11 bateaux sur 16
Maisons Alfort (CLUPE) : 6 bateaux sur 12
Saint Maur (APM) : 0 bateau sur 22
Champigny (APM) : 0 bateau sur 7
Noisy le Grand (APM) : 0 bateau sur 10
Torcy : 1 bateau sur 5
Chessy : 0 bateau sur 3
Toulouse (ATUVE) : 0 bateau sur 22
Veneux les Sablons : 0 bateau sur 5
Avignon : 11 bateaux sur 11
Cepoy : 0 bateau sur 1
Nantes : 6 bateaux sur 5
Arles : 5 bateaux sur 6

Lyon : 3 bateaux sur 30
Frontignan : 1 bateau sur 1
Nancy : 1 bateau sur 12
Alsace : 10 bateaux sur 10

Pour 2000, 206 bateaux sur 763 recensés ont cotisé. Nous avons enregistré 315 cotisations en 1999. Il est toujours temps de vous mettre à jour pour l'année écoulée.

La cotisation est toujours de 50 francs par bateau.

Les chèques sont à mettre à l'ordre de ADHF-F et à adresser au trésorier :

**Damien Bressy
Bateau Lagaffe
Les Marines
Rue Waldeck Rousseau
91100 – Corbeil Essonne**

TÉMOIGNAGE, QUESTIONS ET RÉFLEXIONS D'UN BATEAU À ATHIS MONS



Suite à la tempête du mois de Décembre dernier, nous avons comme tout le monde perdu un peu de matériel, notre passerelle emportée, mais surtout un saule est tombé sur l'avant de notre péniche.

Très promptement, les services municipaux sont venus le lendemain élagué l'arbre dans la mesure de leur possibilité. Le bateau n'étant pas endommagé, nous avons ensuite appelé le Port Autonome afin de trouver une solution pour le tronc principal et ses grosses branches qui coinçait notre bateau et qui devenait dangereusement amarré. Ce dernier nous a répondu qu'il fallait attendre le devis d'une société spécialisée.

Plus d'un mois plus tard, toujours avec notre arbre sur le bateau et sans nouvelles du Port, nous l'avons de nouveau sollicité, et ce plusieurs fois!!

Nous avons finalement eu une réponse négative car

le coût était soi-disant trop élevé pour retirer un arbre. Devant notre inquiétude on nous a rétorqué que n'ayant pas d'autorisation "officielle" (quoique payant notre redevance de stationnement depuis 6 ans) nous ne pouvions prétendre à aucune intervention de leur part.

Au bout de 6 mois la mairie de la commune a finalement dégagé cet arbre et nous l'en remercions. Mais après cet épisode, nous nous posons certaines questions quant à la gestion des berges, la sécurité des bateaux, l'argent versé et sur le fait que l'on ne puisse attendre du Port un service plus compétent et efficace en cas de nécessité.

Bateau Désidérius – Athis Mons

Quelques réflexions inspirées par cet article

Il est vrai, que hors COT, le Port ou VNF n'ont aucun engagement face aux bateaux.

Il reste cependant que pour nombre de bateaux dans cette situation, à jour de leur redevance et amarrés sur des zones autorisables, la question de la gestion des berges reste posée. Cette question se pose également pour des zones où les bateaux sont autorisés et pour lesquelles, le sujet de l'entretien des rives (élagage d'arbres devenant dangereux) n'est pas résolu...

Le Bureau de l'ADHF.F

VOUS VIVEZ AU FIL DE L'EAU, CES QUELQUES LIGNES VOUS CONCERNENT...

Vous avez concrétisé un rêve en habitant sur un bateau, la qualité de la vie que vous avez su vous donner mérite la meilleure protection.

En notre qualité de courtier, notre mission est d'être à votre écoute, de votre côté. C'est pourquoi le cabinet PCA, spécialiste des risques fluviaux depuis 1926 a négocié pour vous des avantages exclusifs qui font toute la différence:

- ◆ UN CONTRAT SIMPLE ET CLAIR, PERSONNALISE
- ◆ DES GARANTIES ÉTENDUES
- ◆ UN TARIF PREFERENTIEL

FONT DE NOTRE SOLUTION LA MEILLEURE OFFRE SUR LE MARCHE

Pour une étude GRATUITE et SANS ENGAGEMENT et pour recevoir la visite d'un conseiller, retourner nous la partie détachable du dépliant joint à votre journal ou contactez nous:

Assurance PCA – Le spécialiste du FLUVIAL depuis 1926

4, Boulevard de la Bastille – 75012 PARIS

Tél : 01 44 75 73 40 – fax : 01 46 28 91 07 – e-mail : info@lapca.com – mobile : 06 80 421 421

A vendre

Péniche aménagée à Draveil (91)



Péniche 38mx5.05m moteur GM 140 cv.

Entièrement aménagée tout confort.

Eau, électricité, téléphone, chauffage central.

Entrée, cuisine/repas équipée, salle de bains (vasque, cabine de douche, baignoire double), WC, salon 45 m², 3 chambres, terrasse 45m².

Stationnement autorisé dans zone protégée (Paris-Austerlitz 11 minutes par RER C).

Bateau navigant (entièrement autonome).Excellent état.

Permis de navigation. Expertise et sortie en cale 06/99.

Prêt à habiter...idéal habitation et navigation !

Prix : 1 600 000 francs (pas de frais de notaire).

Dossier complet sur demande : tél 06 81 49 19 43 ou 01 69 03 71 18

Rappel de l'ADHF-F :

- La transmission des autorisations de stationnement n'est pas automatique même si cela est souvent le cas (se renseigner auprès de la subdivision).
- Au changement de propriétaire, le permis de navigation est à repasser.